

## Defaut dassurance scooter 125cc

## Par senysensy, le 10/04/2011 à 13:24

bonjour je voudrer conaitre mai droit on ma imobilizé mons scooter pour défaut dassurance et pour le récupéré on ma demander de présanter une atestation dasurance je me suis assurer i hier pour 1 ans a conter du 09/04 2011 et mon assureur na pas put me donné latestation il ma donné une atestation provisoir qui prouve que je suis bien assuré et je les présanter au comisaria ou se trouve mon scooter et il mon dit quil pouver pas me randre mon scooter quar il leur fallé latestation definitive je vouler savoir pour quoi il ne peuve til pas me le rendre puis que je suis belle et bien assurer on til le droit de faire sa merci de bien vouloir maidé

## Par rugbys, le 11/04/2011 à 18:18

Bonjour,

Il est pénible de lire des messages tel que le vôtre : pas de ponctuation, écriture sms ! passons!

L'attestation définitive devrait vous arriver dans 2 jours, patientez!

Par senysensy, le 11/04/2011 à 19:43

sa yé jai récupérer mon scooter avec latestation provisoire tout et régler merci